

DÉVELOPPEMENT SCOLAIRE

Je diversifie, tu diversifies, nous libéralisons

David Angel

Comment Claude Meisch compte diversifier l'offre scolaire - et en quoi son projet ouvre la voie à une libéralisation du système éducatif luxembourgeois.

« Nous avons besoin d'écoles qui prennent en compte la diversité des élèves. » C'est le mot d'ordre qu'a donné, mercredi, le ministre de l'Éducation Claude Meisch lors de la présentation des grandes lignes de son projet de réforme scolaire. Un projet de réforme - terme auquel le ministre préfère celui de « développement scolaire » - qui devra être déposé à la Chambre des députés avant l'été.

Tout en restant assez vague sur les mesures concrètes prévues, Meisch a dressé un tableau des priorités de son ministère : le renforcement de la « communauté scolaire », l'orientation scolaire et professionnelle de l'élève, la lutte contre le décrochage, la participation des parents, entre autres. Des défis auxquels la réforme scolaire entamée par sa prédécesseure Mady Delvaux aurait peiné à trouver des réponses « cohérentes et complètes ». D'ailleurs, le ministre préfère le terme de « développement scolaire » à celui de réforme.

Les réponses sont à trouver ailleurs, pour Meisch : « Le monde politique croit toujours qu'il peut répondre à la diversité par un modèle unitaire. Mais il n'y a pas besoin d'imposer l'innovation à travers des lois - l'innovation est déjà là, dans les écoles », a-t-il expliqué. « Elles ont une longueur d'avance sur la réforme et ont déjà trouvé des réponses aux défis ».

C'est pourquoi le ministre mise sur l'autonomie des établissements scolaires : plutôt que remettre en ques-

tion ce que ceux-ci ont mis en place en régie propre, il compte en définir le cadre. Un « ministère au service des écoles », voilà le projet. À celles-ci alors de définir leur concept pédagogique et de le mettre en œuvre, en prenant en compte le contexte socio-démographique de la région où elles sont situées, ainsi que la situation sociale et le niveau d'éducation des élèves qui leur sont confiés. L'idée : adapter le système éducatif à la « réalité de la société » et aux « besoins du marché du travail ».

« Il n'y a pas besoin d'imposer l'innovation à travers des lois - l'innovation est déjà là, dans les écoles. »

Au niveau du ministère, un « guichet unique », destiné à coordonner la formation continue, la qualification, le conseil, mais aussi l'accompagnement des lycées et le soutien pédagogique sera mis en place. Mais pas seulement : c'est aussi à travers ce guichet unique que le ministère veut assurer un certain « contrôle de qualité », indispensable au fonctionnement d'un système décentralisé tel que le prône Claude Meisch. Le contrôle se fera à travers l'évaluation des démarches entreprises par l'école - « les écoles ont besoin de feedback » -, et un dialogue continu entre ministère et établissement.

Que se passera-t-il si une école n'est pas à la hauteur du cadre posé par le ministère ? « Le système sera dirigé, en partie, à travers les ressources », dit Claude Meisch. En clair : le financement des établisse-

ments pourra être lié à leurs performances respectives. Les critères de qualité restent, eux, à définir.

Tout comme les critères de sélection des élèves : si le ministre affirme vouloir s'éloigner du concept de l'« école de proximité » et laisser tomber l'idée d'une carte scolaire, les bases sur lesquelles les établissements feront leur choix au cas où la demande serait supérieure à l'offre ne sont pas claires pour le moment.

Un problème qui se pose concrètement, d'ailleurs, dans le cas de la nouvelle École internationale de Differdange (EIDD), dont la loi concernant le concept pédagogique a été votée à la Chambre des députés ce mercredi. Si le projet de loi déposé par Claude Meisch prévoyait de garantir un contingent de 50 pour cent d'élèves issus de la région et de faire la sélection sur base d'une lettre de motivation écrite par les parents et d'un test d'entrée, le Conseil d'État a émis une opposition formelle sur ce point. Lors de sa présentation devant la presse du projet pédagogique de l'EIDD, le ministre de l'Éducation a réfuté l'idée selon laquelle les premiers inscrits seraient les premiers servis.

« Le monde politique croit toujours qu'il peut répondre à la diversité par un modèle unitaire. »

Interrogé sur le sujet, il a expliqué que, comme cela serait déjà le cas pour les autres écoles, la tâche d'effectuer une sélection et d'en définir les critères incomberait à la nouvelle école.

Projet phare de la stratégie de diversification de l'offre scolaire, l'EIDD profitera dès le début d'une grande autonomie. Avec l'idée de créer une école « à la carte », calquée sur l'exemple des écoles européennes. À une différence près cependant : ce sera une école publique, sans frais d'inscription ni quotas. Bien que liée au réseau des écoles européennes par une convention, l'EIDD sera un modèle hybride entre une école européenne classique et une école publique classique, en quelque sorte.

« L'hétérogénéité des élèves est beaucoup plus importante au Luxembourg qu'ailleurs », a relevé le ministre de l'Éducation lors de sa présentation du projet. « L'École internationale ne saura remplacer la réforme scolaire, mais elle constituera un premier pas vers une école publique qui prend en compte la diversité de la population scolaire. » Le choix du site s'imposait pour l'ancien député-maire de Differdange : « Il n'y a pas d'offre internationale dans le Sud du pays, et ce alors que la diversité y est très importante. » La proximité avec le campus universitaire de Belval justifierait, elle aussi, ce choix.

Selon Claude Meisch, l'ancien directeur de l'université, Rolf Tarrach, aurait fait des bonds de joie en apprenant le projet : dans les négociations de l'université avec des chercheurs, l'existence d'une école internationale à proximité - et pouvant accueillir leurs enfants - serait un atout considérable. « Un système éducatif diversifié représente un atout considérable pour le 'Standort' luxembourgeois », a souligné le rapporteur Lex Delles, DP, lors de sa présentation du projet de loi devant la Chambre des députés.

Offre, demande, diversification : non, il ne parle pas d'économie, mais d'éducation. Le ministre de l'Éducation Claude Meisch.

Si l'EIDD peut espérer attirer les enfants d'enseignants et chercheurs de l'université, mais aussi de cadres de la finance ou autres, c'est que l'offre, notamment en matière de langues, devrait être à la hauteur des attentes. Offrant un « bain linguistique » - comme l'a défini Gérard Zens, directeur du service « politiques d'éducation et de la formation des adultes » au MEN - à ses élèves, l'école propose, dès le primaire, deux sections linguistiques : une francophone et une anglophone. Toutes les branches autres que les langues seront alors enseignées dans la langue choisie. Au fur et à mesure, d'autres langues, dont - et c'est une première au Luxembourg - le portugais, s'y ajouteront.

« Un système éducatif diversifié représente un atout considérable pour le 'Standort' luxembourgeois. »

Afin de pouvoir réaliser « son » projet pédagogique, l'École internationale peut compter dès le début sur une relative liberté. Notamment en ce qui concerne le choix des enseignants : priorité sera accordée aux enseignants ayant participé à l'élaboration du concept pédagogique du lycée. 18 enseignants seront recrutés dans une première phase, avant d'élargir l'équipe à une centaine de professeurs. Parmi les 18 premiers, certains n'auront pas le statut de fonctionnaires d'État. En effet, il serait nécessaire de contourner les exigences très strictes en matière de connaissance des langues qu'im-

plique l'obtention du statut de fonctionnaire, afin de pouvoir engager des « native speakers », pouvant donner, par exemple, un cours de mathématique en anglais. Une pratique déjà en place dans d'autres lycées, selon le ministre.

Laisser aux écoles une large marge de manœuvre en termes de pédagogie, de recrutement et de finances, voilà aussi un des piliers du « développement scolaire » annoncé par Meisch ce mercredi. « Des lycées avec un profil clair doivent avoir la possibilité de recruter le personnel qui va avec », a-t-il notamment expliqué.

La marge de manœuvre accordée en matière pédagogique semble être importante : au-delà de l'élaboration d'un concept pédagogique, mais aussi d'un concept pour l'orientation ou le tutorat, les écoles pourront aussi davantage mettre l'accent sur des branches spécifiques, telles que l'informatique ou les sciences des médias par exemple. Si Meisch veut préserver les sections existant actuellement, il dit aussi vouloir accorder une certaine liberté quant à la conception de ces sections aux lycées.

Quant à la marge de manœuvre financière, le ministre affirme qu'elle existe déjà dans une certaine mesure. Ainsi, les lycées ne seraient pas forcés d'être obligés de demander l'autorisation du ministère pour certaines dépenses et pourraient constituer des réserves financières. Une école pourra-t-elle se procurer des recettes propres ? « On y réfléchit, mais je n'ai pas encore d'opinion préfabriquée à ce sujet », répond le ministre. Une éventuelle porte d'entrée pour le secteur privé ?



PHOTO : PIERRE WEBER/SIP

Cela n'étonnerait guère, au vu de l'orientation générale du projet de « développement scolaire ». Car si le concept de « diversification de l'offre » sonne bien, il fait aussi entrer dans l'enseignement public des notions reprises au secteur privé, contribuant ainsi à une certaine marchandisation de l'école publique. Gérer un lycée comme on gérerait une entreprise privée et la rendre ainsi plus efficace, traiter l'élève et ses parents comme des consommateurs, voilà le modèle, calqué sur celui que défendent les partisans d'une libéralisation de l'éducation.

« Des lycées avec un profil clair doivent avoir la possibilité de recruter le personnel qui va avec. »

La décentralisation, la diversification et la mise en concurrence des différents établissements en constituent une première étape, la mise en place d'un système d'évaluation calqué lui aussi sur ce qu'appliquent

les grandes entreprises privées et un financement lié aux performances le deuxième. Et pourquoi pas envisager, à long terme, de lier la rémunération des enseignants à leurs résultats ?

À moyen terme, la décentralisation et la diversification de l'offre scolaire peuvent surtout avoir des conséquences néfastes sur les inégalités sociales déjà existantes. Un accroissement de l'autonomie pédagogique accordée aux écoles conduit forcément à des différences en termes de qualité. L'évitement des établissements mal cotés par les couches économiquement et culturellement aisées peut conduire, en conséquence, à une concentration d'élèves « doués » dans certaines écoles qui, par des pratiques de sélection - non définies par le législateur dans la logique de Meisch - peuvent tenir à distance les élèves « difficiles ». Qui, eux, resteraient alors confinés dans des établissements de relégation toujours moins performants, puisque mal évalués et donc à financement plus faible.